



Pas prévenu du décès de ma grand-mère

Par **BONHEME**, le 12/09/2008 à 10:47

Bonjour,

Je suis brouillé avec ma mère depuis de nombreuses années.

Tous les ans elle envoie une carte banale d'anniversaire à mes enfants.

Hier est arrivée la carte d'anniversaire pour les 13 ans de mon deuxième enfant.

Dedans, des banalités sur son âge, les vacances.

Et d'un coup le couperet :

"N'attends pas de recevoir une carte de ton arrière grand-mère, elle est décédée depuis le 30 juillet"

Le choc !!!!

1 - nous n'avons pas été avisé.

2 - la manière de l'annoncer à mon fils est brutale et perverse (à un moment qui serait de réjouissance).

Puis-je attenter une procédure contre ma mère pour ne pas avoir été prévenu, et contre le préjudice moral subit par mes enfants dans la manière où cela a été fait?

De plus, nous ignorons les circonstances de sa mort, nous aurions peut-être pu la voir une dernière fois avant son départ.

Merci pour vos réponses.

Cordialement